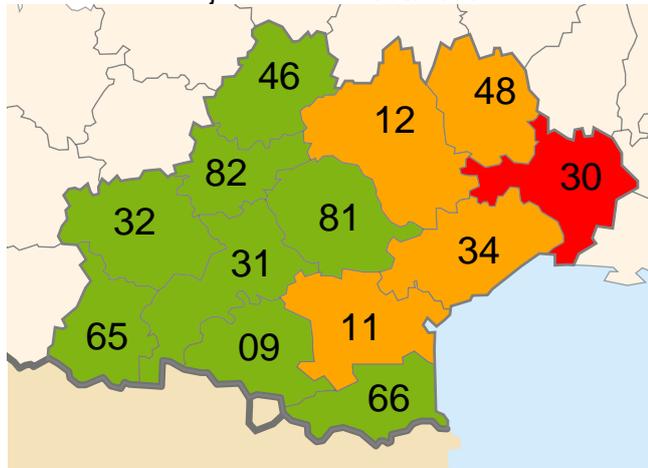


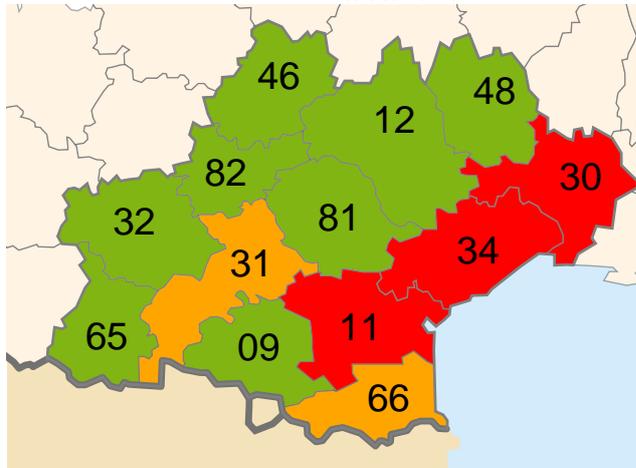


SITUATION

Aujourd'hui le 27/06/2019



Demain le 28/06/2019



Aujourd'hui le 27/06/2019			Départements	Demain le 28/06/2019			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Les concentrations d'ozone et de PM 10 sont en hausse sur la région en lien avec les conditions météorologiques caniculaires et la remontée de masses d'air sahariennes. Plusieurs procédures d'information et d'alerte ont ainsi été déclenchées.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions caniculaires persistantes sont favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone sur la région.

Par conséquent, la procédure d'information ozone a été déclenchée aujourd'hui dans l'Hérault, et l'Aude. Compte tenu de la persistance de l'épisode de pollution à l'ozone, la procédure d'alerte avec la mise en place des mesures d'urgence est maintenue pour aujourd'hui dans le Gard.

En outre, les concentrations de PM 10 sont en hausse sur une partie de la région en lien avec des remontées de masses d'air sahariennes. La procédure d'information PM 10 a ainsi été déclenchée dans l'Aveyron et la Lozère.

**EVOLUTION :**

Demain, les niveaux d'ozone dans l'air ambiant vont continuer d'être élevés en lien avec le maintien de conditions météorologiques caniculaires.

Par conséquent, la procédure d'information sera déclenchées demain en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Orientales. De plus, en raison de la persistance de la pollution à l'ozone, la procédure d'alerte avec mise en place de mesures d'urgence sera mise en oeuvre demain dans l'Hérault, l'Aude et le Gard.

En revanche, les concentrations de PM 10 devraient diminuer si bien que la procédure d'information sur les départements de la

Lozère et l'Aveyron ne sera pas reconduite.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p><b>En cas d'épisode de pollution aux PM 10 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</li> <li>- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</li> <li>- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</li> </ul> <p><b>En cas d'épisode de pollution à l'ozone :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> </ul> <p><b>Dans tous les cas :</b> en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale (*) (lorsqu'elle est mise en place) ;</li> <li>- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</li> <li>- Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

### Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre et l'encadrement des dérogations.</li> <li>- Arrêter, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)</li> <li>- Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Agriculteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote, particules et composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

#### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
Contact département 11,30,34,48,66 :  
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53  
Contact département 12,31 :  
06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



#### Mesures d'urgence

<http://www.aude.gouv.fr/>  
<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.herault.gouv.fr/>



#### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

